

Instructions d'établissement d'une Déclaration Garantie Pneus Kia Tyre Warranty

Pour un traitement rapide et efficace de votre dossier de garantie sur pneus, nous avons besoin des documents suivants :

- Une déclaration de dommages complète et signée.
- Une copie de la facture d'achat du (des) pneu(s) endommagé(s) (facture originale de votre Point de Service Agréé Kia) ou le numéro de votre contrat Kia EasyDrive
- Une copie de la facture d'achat du (des) pneu(s) de remplacement (facture originale de votre Point de Service Agréé Kia)

Merci de fournir les documents mentionnés ci-dessus par poste, email ou fax à:

Real Garant Versicherung AG
Manta 12
B-9250 Waasmunster
Belgium
Tel: +32 (0)52 895110
Email: info.be@realgarant.com

- Le traitement de votre dossier dommages se fera selon les Termes et Conditions de la Kia Tyre Warranty.
- Le montant remboursé sera versé sur le compte bancaire renseigné dans la Déclaration de dommages.

Si vous avez d'autres questions vous pouvez envoyer un email à info.be@realgarant.com